

CHAMPIONNATS DE LA LOIRE JEUNES 2016 - 2017  
qualificatif pour le championnat de district 2017

Règlement

Art. 1 : Le Comité Loire Echecs organise le 27 novembre 2016 à Roanne, espace Congrès les Championnats de la Loire jeunes par catégories d'âge (garçons et filles). Ce championnat est également qualificatif pour le championnat de district 2017.

Art. 2 : L'inscription est gratuite. Tous les participants doivent être titulaires d'une licence A ou B délivrée par un club dépendant du Comité Loire Echecs pour la saison en cours.

Les joueurs titulaires d'une licence B ne concourent que pour le championnat de la Loire.

Art. 3 : Les inscriptions peuvent se faire :

- ✓ auprès des présidents de club
- ✓ par internet sur le site du comité Loire jusqu'à la veille de la compétition.

Les inscriptions sur place seront closes à 10h15

Art. 4 : Les règles du jeu sont celles de la FIDE. Pour toutes les catégories, les tournois sont organisés au système suisse en 5 rondes ou en toutes rondes, suivant les effectifs.

- ✓ la cadence de jeu est de 30 min + 10 sec./coup

Art. 5 : Horaires des rondes :

- ✓ 10h30, 11h45, 14h00, 15h15, 16h30
- remise des prix dimanche à 17h30

Art 6 : Pour adapter au mieux le bon déroulement du tournoi en fonction des effectifs et des événements, l'arbitre et les organisateurs peuvent décider de modifier certains points du règlement : regroupement de plusieurs catégories, modification du nombre de rondes, des cadences de jeu, d'horaires .....

Toutes ces modifications seront affichées et signalées par l'arbitre avant le début des rondes.

Toute modification d'horaire sera signalée et affichée avant le début de la ronde précédente.

Art. 7 : Le classement est établi d'abord au nombre de points.

En cas d'égalité de points, le départage se fait en utilisant dans l'ordre :

- ✓ système suisse : le buchholz tronqué, le buchholz, le sonneborn-berger
- ✓ en toutes rondes : la confrontation directe, le sonnenborn-berger, le koya

Le premier de chaque catégorie (garçons et filles) reçoit une coupe et est déclaré Champion de la Loire de sa catégorie.

Seront qualifiés au championnat de District les 2 premiers licenciés A de chaque catégorie (4 pour les benjamines) à la condition de marquer au moins 1 point, hors exemption.

Art. 8 : Les joueurs ne sont pas autorisés à sortir de l'aire de jeu sans l'accord de l'arbitre. Toute infraction à cette règle pourra être sanctionnée par la perte de la partie.

Art.9 : Un joueur a perdu par forfait s'il se présente à la table de jeu plus de 20 mn après le début prévu de la ronde.

Art. 10 : L'arbitrage sera assuré par un arbitre du Comité Loire échecs. Seuls les arbitres et organisateurs sont autorisés à pénétrer dans l'aire de jeu. L'arbitre et ses assistants ont toute autorité pour éloigner ou expulser de la salle de jeu un spectateur ou un accompagnateur dont le comportement entraverait la bonne marche de la compétition.

Art. 11 : Tous les joueurs s'engagent, du simple fait de leur participation, à respecter le présent Règlement.